

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°2/2021

Séance Ordinaire du 10 février 2021

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt et un le dix février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : POMPA Antoine

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, CHANCHO Jean-Marie, ROUSSEAU Charline, STEPPE Virginie, BRUNET François

Procurations : /

Absents : /

Date de la convocation :

3 février 2021

Classement issu de la
nomenclature

« ACTES »

3.1 Acquisitions

OBJET : CESSIION DE PARCELLES AU PROFIT DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES – ZAC COMMUNAUTAIRE « LE JARDIN DES ORMES » TRANCHE 1A

Vu la décision référencée DECP/2020/347 du Président de Perpignan Méditerranée Métropole prise par délégation du Conseil de Communauté en date du 19 octobre 2020, par laquelle est approuvée l'acquisition des parcelles constituant la voirie et ses équipements annexes de la tranche 1a de la ZAC « Le Jardin des Ormes » à savoir : rues des Chênes, des Micocouliers, des Saules, des Hêtres, des Tilleuls et une fraction de la rue du Général Goguet ;

Considérant que les espaces verts restent de compétence communale ;

Considérant que la SAS PEYRESTORTES AMENAGEMENT, aménageur, a sollicité la cession des parcelles constituant les espaces verts de la tranche 1a de la ZAC « Le Jardin des Ormes » au profit de la Commune ;

Pour cette acquisition foncière, Monsieur le Maire propose de procéder comme suit :

- **Vendeur : SAS PEYRESTORTES AMENAGEMENT**
- **Parcelles concernées (1216 m²) :**

Parcelles		Surface
Section	n°	(m ²)
AE	359	26
AE	360	8
AE	361	3
AE	362	50
AE	363	57
AE	364	57
AE	365	105
AE	366	7
AE	367	3
AE	368	4
AE	369	40
AE	370	3
AE	371	8
AE	372	7
AE	373	1
AE	374	8
AE	375	71
AE	376	14
AE	377	13
AE	378	10
AE	379	68
AE	380	14
AE	381	64
AE	382	66
AE	383	8
AE	384	8
AE	385	10
AE	386	7
AE	387	8
AE	388	1
AE	389	7
AE	390	68
AE	391	87
AE	392	64
AE	393	81
AE	394	5
AE	395	5
AE	396	10
AE	397	12
AE	398	17
AE	402	24
AE	404	15
AE	405	72
43 parcelles		1216

- Prix : euro symbolique

Monsieur le Maire dit que ces espaces verts sont en bon état et précise qu'après acquisition, lesdites parcelles seront intégrées au domaine privé communal en nature d'espaces verts pour être ensuite affectées au domaine public communal.

Monsieur le Maire donne lecture du compromis de vente.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition foncière ci-dessus décrite et les termes du compromis de vente ci-annexé ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire notamment l'acte notarié ;

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,



Alain DARIO

COMPROMIS DE VENTE

PAR LES PRESENTES

La SAS PEYRESTORTES AMENAGEMENT domiciliée au 1066 Avenue Eole - 66100 Perpignan enregistrée au SIREN n° 793 560 442 et représentée par la SAS HOLDING LPA présidée par Monsieur Louis ANGELOTTI, dûment habilité,

promet et s'oblige à céder à l'amiable à la commune de PEYRESTORTES :

Les parcelles suivantes qui constituent les espaces verts de la tranche 1a de la ZAC « le jardin des ormes » :

Parcelles		Surface (m ²)
Section	n°	
AE	359	26
AE	360	8
AE	361	3
AE	362	50
AE	363	57
AE	364	57
AE	365	105
AE	366	7
AE	367	3
AE	368	4
AE	369	40
AE	370	3
AE	371	8
AE	372	7
AE	373	1
AE	374	8
AE	375	71
AE	376	14
AE	377	13
AE	378	10
AE	379	68
AE	380	14
AE	381	64
AE	382	66
AE	383	8
AE	384	8
AE	385	10
AE	386	7
AE	387	8
AE	388	1
AE	389	7
AE	390	68
AE	391	87
AE	392	64
AE	393	81
AE	394	5
AE	395	5
AE	396	10
AE	397	12
AE	398	17
AE	402	24
AE	404	15
AE	405	72
43 parcelles		1216

Ces dernières seront intégrées au domaine privé de la commune de PEYRESTORTES en nature d'**espaces verts** pour recevoir ensuite une affectation d'intérêt général (domaine public communal).

1/ - DESIGNATION

Parcelles cadastrées à Peyrestortes représentant une surface totale de 1216 m² ci-dessus référencées.

2/ - CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 - PRIX

Cette cession qui sera réalisée sous les charges et conditions ordinaires et de droit, est consentie pour **l'euro symbolique**.

Le paiement interviendra, conformément aux dispositions de l'article D 1617-19, premier alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales portant établissement des pièces justificatives des paiements de communes, départements et établissements publics locaux. Le vendeur s'oblige à apporter la mainlevée et le certificat de radiation de toute inscription hypothécaire pouvant grever les bien objet des présentes.

ARTICLE 2 – RENONCIATION A TOUS DROITS

Le promettant renonce expressément à tous droits ultérieurs sur les parcelles objet des présentes.

ARTICLE 3 - PROPRIETE – JOUISSANCE ANTICIPEE

L'acquéreur aura la propriété du bien cédé à compter du jour de la signature de l'acte authentique réitératif des présentes.

Il en prendra possession par jouissance anticipée à compter de la date de transmission des présentes en Préfecture, le bien vendu étant libre de toute occupation ou location.

ARTICLE 4 - DUREE DE VALIDITE

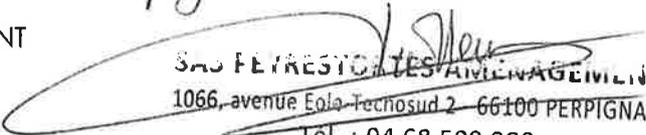
La présente promesse demeurera valable pendant une durée de **un an** à compter du jour de sa signature. Les soussignés s'interdisent de céder les biens ci-dessus à qui que ce soit pendant ce délai, de ne conférer aucune servitude ni même de consentir ou renouveler aucune location.

ARTICLE 5 - REALISATION

La réalisation de cette vente aura lieu par acte notarié passé en l'Etude de Maître MILLET Laurent notaire associé à Rivesaltes, aux frais de l'acquéreur.

Fait à Perpignan....., le 07/02/2021.....

SAS PEYRESTORTES AMENAGEMENT

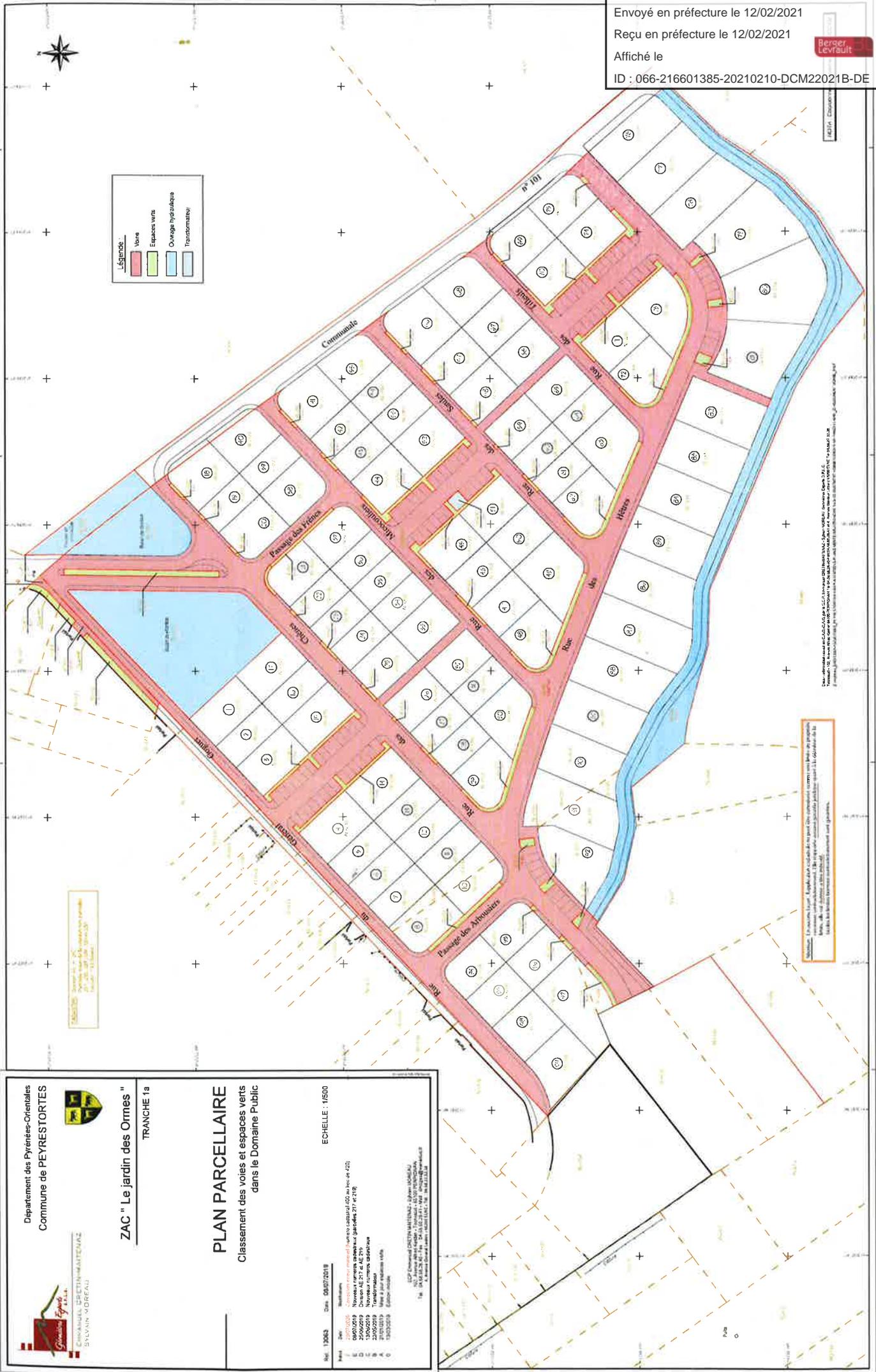

SAS PEYRESTORTES AMENAGEMENT
1066, avenue Eola-Techosud 2 - 66100 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 500 900
SIRET 793 580 442 00022

Envoyé en préfecture le 12/02/2021
 Reçu en préfecture le 12/02/2021
 Affiché le
 ID : 066-216601385-20210210-DCM22021B-DE



Légende :

- Voie
- Espaces verts
- Ouvrage hydraulique
- Transformatrice



Attention : L'ensemble des renseignements relatifs à ce plan est communiqué sous réserve de la validité des données et de la bonne foi des déclarants. Toute erreur ou omission est de la responsabilité des déclarants. Le plan est communiqué sous réserve de la validité des données et de la bonne foi des déclarants. Toute erreur ou omission est de la responsabilité des déclarants.


 Département des Pyrénées-Orientales
 Commune de PEYRESTORTES
 CHEVALERES CRETIN-MATEJAN
 SYLVAIN MOREAU

ZAC " Le jardin des Ormes "
 TRANCHE 1a

PLAN PARCELLAIRE
 Classement des voies et espaces verts
 dans le Domaine Public

ECHELLE : 1:6500

N° : 13063 Date : 08/07/2019
 Révisé : 08/07/2019
 09/07/2019 Nouvelle version du plan de parcelles 217 et 218
 20/09/2019 Division AE 217 et AE 219
 20/09/2019 Transformation des parcelles 217 et 218
 21/09/2019 Mise à jour des données
 12/02/2021 Edition finale